

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

**COMITE SYNDICAL
REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2023**

**Délibération n°23-14 : Décision budgétaire modificative N°1 pour l'exercice 2023 de la régie
d'exploitation**

VU les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'arrêté préfectoral n°523 en date du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon »
VU les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août 2017 portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport Saint-Etienne Loire »
Vu la délibération 20-2 du 27 janvier 2020 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation de l'aéroport de St Etienne Loire

Le Comité syndical se réunit à l'effet d'approuver la décision modificative N°1 de 2023 de la régie d'exploitation

Présents :

Mesdames Nora BERROUKECHE – Sylvie BONNET
Messieurs Pierrick COURBON – François DRIOL – Gérard DUBOIS – Luc FRANCOIS – Eric LARDON – Pierre LARDON – Yves PARTRAT – Pierre VERICEL – Daniel VILLAREALE

Pouvoir :

Madame Irène BREUIL donne pouvoir à M. Daniel VILLAREALE
Madame Nadia SEMACHE donne pouvoir à Mme Sylvie BONNET
Monsieur Christophe BAZILE donne pouvoir à M. Eric LARDON
Monsieur Sylvain DARDOULLIER donne pouvoir à Mme Sylvie BONNET
Monsieur Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Yves PARTRAT
Monsieur Jérémie LACROIX donne pouvoir à M. Yves PARTRAT
Monsieur Hervé REYNAUD donne pouvoir à M. François DRIOL
Monsieur Philippe VALENTIN donne pouvoir à M. Pierre LARDON

Excusés :

Mesdames Irène BREUIL – Nadia SEMACHE
Messieurs Christophe BAZILE – Jean-Yves BONNEFOY – Sylvain DARDOULLIER – Jordan DA SILVA – Jérémie LACROIX- Gaël PERDRIAU – Hervé REYNAUD – Philippe VALENTIN

**VOTE A LA MAJORITE ABSOLUE
DES VOIX EXPRIMEES**

Investissement

Le projet de décision modificative permet d'ajuster la ventilation des inscriptions budgétaires en dépenses afin de pouvoir prendre en charge les études préalables nécessaires aux études de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction de hangar.

Pour les dépenses :

- Alimentation du chapitre 20 pour des frais d'étude : + 50 000€
- Annulation dans le chapitre 23 de l'entretien du chemin de rondes : - 10 000€
- Annulation dans le chapitre 21 d'une partie du remplacement des clôtures : - 10 000€
- Annulation dans le chapitre 23 de la mise en conformité suite à un audit : - 30 000€

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

Soit un total des mouvements en dépenses égal à 0 €

Aucune modification n'est apportée en recette d'investissement.

Dépenses	BP voté	DM1	Budget Total
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles	90 000,00 €	50 000,00 €	140 000,00 €
Frais d'études	90 000,00 €	50 000,00 €	140 000,00 €
Chap. 21- Immobilisations corporelles	231 377,70 €	-10 000,00 €	221 377,70 €
Matériels informatiques et divers	60 000,00 €		60 000,00 €
Acquisitions foncières	5 000,00 €		5 000,00 €
Travaux sur clôtures	40 000,00 €	-10 000,00 €	30 000,00 €
travaux pontage fissures piste	40 000,00 €		40 000,00 €
Mobilier et signalétique réaménagement hall	70 000,00 €		70 000,00 €
Reste à réaliser exercice précédent	16 377,70 €		16 377,70 €
Chap. 23- Immobilisations en cours	2 040 461,00 €	-40 000,00 €	2 000 461,00 €
Travaux sur bâtiments	435 000,00 €	-30 000,00 €	405 000,00 €
Maitrise d'œuvre et autres Travaux piste	144 000,00 €		144 000,00 €
Travaux éclairage public et chemin de ronde	27 000,00 €	-10 000,00 €	17 000,00 €
Travaux réfection de la piste	800 000,00 €		800 000,00 €
Autres dépenses	600 000,00 €		600 000,00 €
Reste à réaliser exercice précédent	34 461,00 €		34 461,00 €
Chap 020 -Dépenses imprévues	171 594,45 €	0,00 €	171 594,45 €
Total des dépenses	2 533 433,15 €	0,00 €	2 533 433,15 €

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

Recettes	BP Voté	DM1	Budget Total
Chap 13 Subvention d'investissement	1 285 000,00 €	0,00 €	1 285 000,00 €
Chap 16 Emprunts et dettes assimilés	600 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €
Autres dettes	600 000,00 €		600 000,00 €
Chap. 040- Amortissements des immobilisations	207 500,00 €	0,00 €	207 500,00 €
Report excédent d'investissement	440 933,15 €	0,00 €	440 933,15 €
Total des recettes	2 533 433,15 €	0,00 €	2 533 433,15 €

Fonctionnement :

Aucune modification n'est apportée sur la section de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- *approuve la décision budgétaire modificative N°1 de 2023 pour la régie d'exploitation qui s'équilibre à 0 €.*

Nombre de votants : 19 représentant 88.525% des voix Suffrages exprimés : 19 représentant 88.525% des voix Vote POUR : 19 représentant 88.525% des voix Vote CONTRE : 0 Abstention : 0
--

A Andrézieux Bouthéon, le 26 septembre 2023

Pour le Président du Syndicat Mixte de
l'Aéroport de Saint-Etienne Loire,
empêché

François DRIOL
Vice-Président



